

15-11-23

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, le lundi 23 novembre 2015, à 19 h 36, à la salle B-301 de l'école du Mistral, 254, avenue Ross à Mont-Joli, sont présents :

1. Les commissaires :

Mmes Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour EHDAA  
 Marie-Claude Hamel  
 Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire

MM. Daniel Arsenault, vice-président  
 Raynald Caissy  
 Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire  
 Michel Pineault  
 Alain Rioux  
 Mario Ross  
 André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale par intérim, M<sup>me</sup> Madeleine Dugas, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont également présents :

Mme Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles

MM. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines  
 Marc Girard, directeur des Services des ressources financières  
 Jean Papillon, directeur des Services éducatifs par intérim  
 Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

Absences motivées :

Mmes Lise Lévesque  
 Mylène Thibault

15-11-23-93

**MOT DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Gaston Rioux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

15-11-23-94

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucun élève n'est présent à la séance ordinaire du conseil des commissaires et aucune correspondance n'a été acheminée au président.

**15-11-23-95 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Le président, M. Gaston Rioux, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires. Aucune question n'est soumise.

**15-11-23-96 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

Mme Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour EHDAA présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires. Elle souligne plus particulièrement les éléments suivants :

- 3 novembre 2015 – Première rencontre du comité EHDAA. Au cours de cette rencontre, le comité a adopté une résolution afin qu'une lettre soit transmise au ministre François Blais pour dénoncer les coupures en éducation.
- 5 novembre 2015 – Présentation aux membres des comités de parents et EHDAA de la réorganisation des services éducatifs.
- 10 novembre 2015 – Rencontre du comité de parents.

**15-11-23-97 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Mot du président;
3. Période de questions et correspondance des élèves;
4. Période de questions réservée au public;
5. Période réservée aux commissaires parents;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Décision
  - 7.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 26 octobre 2015 :
    - Approbation
    - Suivis;
  - 7.2 Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 26 octobre 2015 du conseil des commissaires tenu le 2 novembre 2015 :
    - Approbation
    - Suivis;
  - 7.3 Modification des calendriers scolaires 2015-2016 pour la Formation générale des jeunes, la Formation générale des adultes et la Formation professionnelle - Pour consultation (Jean Papillon);

- 7.4 Politique relative à l'approbation et remboursement des frais de déplacement et de séjour – Pour adoption (Rock Bouffard);
  - 7.5 Engagement – Personnel de soutien régulier secteur général (Rock Bouffard);
  - 7.6 Liste des spécialités de la formation générale des adultes - Année scolaire 2016-2017 – Pour consultation (Rock Bouffard);
  - 7.7 Liste des disciplines de la formation générale des jeunes - Année scolaire 2016-2017 – Pour consultation (Rock Bouffard);
  - 7.8 Liste des spécialités et des sous-spécialités de la formation professionnelle 2016-2017 – Pour consultation (Rock Bouffard);
  - 7.9 Service de traiteur au service de garde La Caverne des Lutins de l'école de la Rose-des-vents – Octroi du contrat (Carl Ruest);
  - 7.10 Fourniture d'huile à chauffage pour les années 2015 à 2017 – Octroi du contrat (Carl Ruest);
  - 7.11 Adhésion au regroupement d'achats pour les assurances générales de la Commission scolaire – Autorisation (Carl Ruest);
  - 7.12 Contrat de transport scolaire détenu par 9085-1809 Québec inc. – Résiliation du contrat (Carl Ruest);
  - 7.13 Avenir de l'école des Cheminots–du Sommet à Padoue (Cathy-Maude Croft);
  - 7.14 Avenir de l'école du Portage–de l'Arc-en-Ciel à Sainte-Jeanne-d'Arc (Cathy-Maude Croft);
  - 7.15 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements pour 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 – Pour consultation (Cathy-Maude Croft);
  - 7.16 Comblement de postes (**huis clos**) (Madeleine Dugas);
  - 7.17 Secrétaire de comité de sélection en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* – Nomination (Madeleine Dugas);
8. Information
    - 8.1 Rapport de la directrice générale par intérim;
    - 8.2 Rapport du président;
  9. Questions nouvelles
  10. Seconde période de questions réservée au public;
  11. Levée de la séance.

**DÉCISION****15-11-23-98 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 26 OCTOBRE 2015 – APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2015 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**15-11-23-99 PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 26 OCTOBRE 2015, TENU LE 2 NOVEMBRE 2015 – APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Pierre Pelletier et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 26 octobre 2015, tenu le 2 novembre 2015, et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**15-11-23-100 MODIFICATION DES CALENDRIERS SCOLAIRES 2015-2016 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE – POUR CONSULTATION**

ATTENDU les journées de grève légale qui ont eu lieu respectivement le 27 octobre ainsi que les 12 et 13 novembre 2015;

ATTENDU que lors de ces trois journées, les cours ont été suspendus, faisant perdre, par la même occasion, des journées de classe aux élèves;

ATTENDU l'article 16 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire qui mentionne que «le calendrier scolaire de l'élève comprend l'équivalent d'un maximum de 200 journées dont au moins 180 doivent être consacrées aux services éducatifs»;

ATTENDU l'article 31 du Régime pédagogique de la formation générale des adultes qui mentionne que «le centre d'éducation des adultes dispense 25 heures de services d'enseignement pour chacune des unités attribuées à un programme d'études, à moins que les objectifs et le contenu obligatoires de ce programme puissent être atteints dans un temps moindre»;

ATTENDU l'article 24 du Régime pédagogique de la formation professionnelle qui mentionne que «le centre de formation professionnelle dispense 15 heures de services d'enseignement pour chacune des unités attribuées à un programme d'études, à moins que les objectifs et le contenu obligatoires de ce programme puissent être atteints dans un temps moindre»;

ATTENDU que, par la conversion de journées pédagogiques en journées de classe régulières, la modification proposée permettrait de récupérer les trois jours manquants aux calendriers scolaires de la formation générale des jeunes (FGJ), de la formation générale des adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP) et, par la même occasion, d'assurer la dispensation d'activités d'enseignement pour ces trois journées;

Il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu de transmettre la proposition de modification aux calendriers scolaires 2015-2016 de la FGJ, de la FGA et de la FP au Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis pour consultation, tel que prévu à l'article 8-4.02 de la convention collective locale de ce dernier.

Il est également résolu de transmettre la proposition de modification au calendrier scolaire 2015-2016 de la FGJ au comité de parents.

#### **15-11-23-101 POLITIQUE RELATIVE À L'APPROBATION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR – POUR ADOPTION**

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de réviser l'actuelle *Politique Approbation et remboursement des frais de déplacement et de séjour*;

ATTENDU les consultations effectuées;

ATTENDU les discussions tenues lors de comités consultatif de gestion et de comités pléniers;

ATTENDU les dispositions de la convention collective 2010-2015 applicables au personnel professionnel;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu d'adopter la *Politique Approbation et remboursement des frais de déplacement et de séjour* révisée, telle que présentée par le directeur des Services des ressources humaines et codifiée sous le numéro A133-8(15-11-23-101);

Il est également résolu de fixer l'entrée en vigueur de cette politique à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective régissant les conditions de travail du personnel professionnel, soit celle qui suivra la convention collective terminée le 31 mars 2015 (Entente intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones et la Centrale des syndicats du Québec pour le compte des syndicats de professionnelles et professionnels, représentée par son agente négociatrice, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec 2010-2015) ou du décret en tenant lieu, le cas échéant.

Ce document sera colligé au Recueil des règles de gestion de la Commission scolaire des Phares.

#### **15-11-23-102 ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2015-2016;

ATTENDU que les personnes salariées ont complété avec succès leur période d'essai conformément aux dispositions applicables à la

convention collective du personnel de soutien et à la Procédure relative à l'appréciation du rendement en vigueur à la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu de procéder à l'engagement des personnes suivantes :

- Marie-Andrée Isabel, agente de bureau classe I, Services des ressources humaines, à raison de 35 h par semaine à compter du 28 octobre 2015;
- Christian Jenniss, conducteur de véhicule léger, Services des ressources matérielles, à raison de 32,50 h par semaine à compter du 11 novembre 2015.

**15-11-23-103 LISTE DES SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR CONSULTATION**

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de reconnaître annuellement les spécialités de la formation générale des adultes;

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de procéder à une consultation sur la liste des spécialités de la formation générale des adultes;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu de soumettre à la consultation auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis le document «Liste des spécialités de la formation générale des adultes 2016-2017», codifié sous le numéro E241-1.

**15-11-23-104 LISTE DES DISCIPLINES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR CONSULTATION**

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de reconnaître annuellement les disciplines pour chaque champ d'enseignement;

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de procéder à une consultation sur la liste des disciplines de la formation générale des jeunes;

Il est proposé par Mme Karène Langlois et résolu de soumettre à la consultation auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis le document «Liste des disciplines – secteur des jeunes – année scolaire 2016-2017», codifié sous le numéro E106-5-1.

**15-11-23-105 LISTE DES SPÉCIALITÉS ET DES SOUS-SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2016-2017 – POUR CONSULTATION**

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de reconnaître annuellement les spécialités et sous-spécialités de la formation professionnelle;

ATTENDU que certaines modifications ont été apportées au document présentant la liste des spécialités et sous-spécialités de la formation professionnelle;

ATTENDU que la Commission scolaire a l'obligation de procéder à une consultation sur la liste des spécialités et sous-spécialités de la formation professionnelle;

Il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu de soumettre à la consultation auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis le document «Liste des spécialités et sous-spécialités de la formation professionnelle – Année scolaire 2016-2017», codifié sous le numéro E241-1.

**15-11-23-106 SERVICE DE TRAITEUR AU SERVICE DE GARDE LA CAVERNE DES LUTINS DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS**

ATTENDU l'appel d'offres public récemment effectué visant la fourniture de services de traiteur pour la préparation des dîners du service de garde La caverne des lutins de l'école de la Rose-des-Vents;

ATTENDU les soumissions reçues et l'analyse qui en a été faite;

ATTENDU la recommandation des directions des Services des ressources financières, des Services des ressources matérielles et des Services des ressources humaines;

Il est proposé par Mme Karène Langlois et résolu d'octroyer le contrat de fourniture d'un service de traiteur pour la préparation des dîners au service de garde La caverne des lutins de l'école de la Rose-des-Vents à 9047-5971 Québec inc. (Buffet de Marque) au prix unitaire de 4,19\$ (service non taxable), du 4 janvier 2016 au 22 juin 2016, avec possibilité de reconduction pour deux autres années scolaires.

**15-11-23-107 FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE POUR LES ANNÉES 2015 À 2017 – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'appel d'offres public réalisé auprès des fournisseurs relativement à l'approvisionnement en huile à chauffage pour les immeubles de la Commission scolaire;

ATTENDU les soumissions reçues et l'analyse qui en a été faite par les Services des ressources matérielles;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu d'accepter la soumission de la compagnie Les Pétroles R. Turmel inc. relativement à la fourniture d'huile à chauffage pour les immeubles de la Commission scolaire, couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 novembre 2017, aux conditions stipulées dans le devis de soumission.

**15-11-23-108 ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHATS POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION SCOLAIRE – AUTORISATION**

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse vécue les années passées par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11 et 12 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales;

ATTENDU qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achats de services pour l'année 2016-2017, selon les avis reçus;

ATTENDU que la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Groupe Turcot inc.;

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Phares de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances générales;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu :

- de renouveler l'adhésion de la Commission scolaire des Phares au regroupement d'achats des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11 et 12 pour le renouvellement de ses assurances générales pour l'année 2016-2017;
- de mandater la firme Groupe Turcot inc. pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances générales pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;
- de mandater la Commission scolaire des Appalaches à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire;
- d'accepter d'être responsable au même titre que la Commission scolaire des Appalaches pour le présent mandat;
- de s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Groupe Turcot inc., le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement.

**15-11-23-109      CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE DÉTENU PAR 9085-1809 QUÉBEC INC. –  
RÉSILIATION DU CONTRAT**

ATTENDU le contrat de transport scolaire signé avec l'entreprise 9085-1809 Québec inc. et effectif depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014;

ATTENDU que cette entreprise est en défaut de répondre à des obligations contractuelles importantes, notamment la fourniture des documents suivants :

- les preuves d'assurance demandées à la section X du contrat;
- la garantie d'exécution demandée à la section XI du contrat;
- l'avis de conformité de la CSST relativement à la fin des opérations de la dernière année scolaire tel que prévu à l'article 30.2 du contrat;
- la description des parcours, les fiches des conducteurs et la fiche de gestion des véhicules, toutes demandées en vertu de l'article 52 du contrat.

ATTENDU les nombreux appels téléphoniques effectués depuis le mois d'août 2015, l'envoi d'une lettre par courrier recommandé et l'émission le 6 novembre dernier d'une mise en demeure transmise par huissier de justice afin de rappeler au transporteur ses obligations en vertu du contrat;



ATTENDU que le transporteur a négligé de donner suite aux nombreuses requêtes de la Commission scolaire et n'a même pas tenté d'entrer en contact avec les responsables du transport scolaire;

ATTENDU que le non-respect par le transporteur desdites obligations contractuelles expose la Commission scolaire à subir un risque réel de préjudice grave;

ATTENDU que, dans ces circonstances, la direction des Services des ressources matérielles a avisé ledit transporteur que la Commission scolaire résiliait le contrat qu'il détenait en date du 13 novembre 2015 et a organisé un service de transport de relève;

Il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu d'approuver les actions de la direction des Services des ressources matérielles et de confirmer la résiliation du contrat de transport scolaire que détenait l'entreprise 9085-1809 Québec inc. à compter du 13 novembre 2015.

#### **15-11-23-110 Avenir de l'école des Cheminots–du Sommet à Padoue**

ATTENDU la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés*;

ATTENDU que des comités d'analyse étudient attentivement la situation de cette école depuis 2005;

ATTENDU que depuis l'année scolaire 2014-2015 aucuns services éducatifs n'ont été dispensés à cette école, la clientèle ayant été déplacée à l'école des Cheminots–des Quatre-Vents à Saint-Octave-de-Métis;

ATTENDU qu'une nouvelle analyse de la situation a été amorcée le 9 mars 2015;

ATTENDU que le comité d'analyse recommandait, dans son rapport du 5 mai 2015, la fermeture de cette école;

ATTENDU la consultation publique tenue le 9 novembre 2015;

ATTENDU que l'ensemble des critères de prise de décision pour le maintien ou la fermeture d'un établissement prévus à la politique ci-haut mentionnée ont été considérés;

ATTENDU les discussions tenues en comité plénier;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Hamel et résolu :

- de procéder à la fermeture de l'école des Cheminots–du Sommet à Padoue à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016;
- de tenir compte de cette décision dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements de la Commission scolaire 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et de modifier l'acte d'établissement en conséquence;

- de confirmer que le quartier scolaire de l'école des Cheminots–des Quatre-Vents à Saint-Octave-de-Métis comprend les élèves des ordres préscolaire et primaire demeurant dans les municipalités de Saint-Octave-de-Métis et de Padoue.

**15-11-23-111 Avenir de l'école du Portage–de l'Arc-en-Ciel à Sainte-Jeanne-d'Arc**

ATTENDU la *Politique de maintien ou fermeture d'un établissement d'enseignement ou modification de certains services éducatifs qui y sont dispensés*;

ATTENDU que des comités d'analyse étudient attentivement la situation de cette école depuis 2003;

ATTENDU que depuis l'année scolaire 2014-2015, aucuns services éducatifs n'ont été dispensés à cette école, la clientèle ayant été déplacée à l'école du Portage–de la Rivière à Sainte-Angèle;

ATTENDU qu'une nouvelle analyse de la situation a été amorcée le 9 mars 2015;

ATTENDU que le comité d'analyse recommandait, dans son rapport du 22 avril 2015, la fermeture de cette école;

ATTENDU la consultation publique tenue le 10 novembre 2015;

ATTENDU que l'ensemble des critères de prise de décision pour le maintien ou la fermeture d'un établissement prévus à la politique ci-haut mentionnée ont été considérés;

Il est proposé par Mme Karène Langlois et résolu :

- de procéder à la fermeture de l'école du Portage–de l'Arc-en-Ciel à Sainte-Jeanne-d'Arc à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016;
- de tenir compte de cette décision dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements de la Commission scolaire 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 et de modifier l'acte d'établissement en conséquence;
- de confirmer que le quartier scolaire de l'école du Portage–de la Rivière à Sainte-Angèle-de-Mérici comprend les élèves des ordres préscolaire et primaire demeurant dans les municipalités de Sainte-Angèle-de-Mérici et de Sainte-Jeanne-d'Arc.

**15-11-23-112 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements pour 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 – Pour consultation**

ATTENDU les exigences de la *Loi sur l'instruction publique* pour le dépôt d'un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements de la Commission scolaire 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adopter, pour fins de consultation, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements de la Commission scolaire 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

**15-11-23-113 HUIS-CLOS**

À 20 h 13, il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de continuer la séance à huis clos.

**15-11-23-114 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 20 h 26, il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de siéger en séance publique.

**15-11-23-115 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE LANGEVIN**

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale par intérim;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu de nommer par intérim Mme Michèle Thibault au poste de directrice adjointe de l'école Langevin à compter du 19 août 2015 jusqu'au retour du titulaire du poste ou au plus tard le 30 juin 2016.

**15-11-23-116 NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS**

ATTENDU la *Politique de gestion du personnel cadre*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale par intérim;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de nommer par intérim M. Éric Blier au poste de directeur de l'école de la Rose-des-Vents à compter du 19 août 2015 jusqu'au retour de la titulaire du poste ou au plus tard le 30 juin 2016.

**15-11-23-117 CONSEILLÈRE CADRE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHÉ DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON – NOMINATION**

ATTENDU la résolution #15-06-29-399;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale par intérim;

Il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu de nommer Mme Guylaine Pepin au poste de conseillère cadre en lien avec la démarche de retour à l'équilibre budgétaire de la société Raymond, Chabot, Grant, Thornton à compter du 24 novembre 2015 jusqu'au plus tard le 30 juin 2016.

**15-11-23-118    SECRÉTAIRE DE COMITÉ DE SÉLECTION EN VERTU DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS - NOMINATION**

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'obligation de procéder, pour chaque organisme public, à la nomination d'un secrétaire de comité de sélection;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de nommer Mme Cathy-Maude Croft, secrétaire générale et directrice adjointe des Services des ressources humaines, secrétaire du comité de sélection en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* à la Commission scolaire des Phares.

**INFORMATION**

**15-11-23-119    RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

Mme Madeleine Dugas présente son rapport d'activités pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2015.

**15-11-23-120    RAPPORT DU PRÉSIDENT**

M. Gaston Rioux présente son rapport d'activités pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2015.

**15-11-23-121    QUESTIONS NOUVELLES**

Le sujet suivant est abordé dans les questions nouvelles :

- Planification des prochaines rencontres du conseil des commissaires :
  - Comité plénier : 30 novembre, 7 et 14 décembre 2015;
  - Conseil des commissaires – séance ordinaire : 14 décembre 2015.

**15-11-23-122    SECONDE PÉRIODE DE QUESTION RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Au terme de la rencontre, le président, M. Gaston Rioux, invite à nouveau les personnes présentes à formuler, si désiré, de nouvelles questions.

Les sujets abordés dans les questions soumises par le public sont les suivants :

- Fermeture de l'école des Cheminots–du Sommet à Padoue
  - Intervention de M. Gilles Laflamme, maire de Padoue.
- Processus de vente et utilisation des fonds éventuels
  - Intervention de M. Guillaume Bérubé, maire de St-Octave-de-Métis.
- Modification aux calendriers scolaires 2015-2016
  - Intervention de Mme Noëlla Ouellet.
- Liste des spécialités et sous-spécialités en formation professionnelle
  - Intervention de M. Guillaume Bérubé, maire de St-Octave-de-Métis.

#### **15-11-23-123 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 41, il est proposé par M. André Trahan et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

---



## *Conseil des commissaires*

*Séance ordinaire du 23 novembre 2015*

# INDEX DES RÉOLUTIONS

---

|              |   |
|--------------|---|
| 15-11-23-93  | MOT DU PRÉSIDENT  |
| 15-11-23-94  | PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES   |
| 15-11-23-95  | PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC   |
| 15-11-23-96  | PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS   |
| 15-11-23-97  | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR   |
| 15-11-23-98  | PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 26 OCTOBRE 2015 – APPROBATION ET SUIVIS   |
| 15-11-23-99  | PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 26 OCTOBRE 2015, TENU LE 2 NOVEMBRE 2015 – APPROBATION ET SUIVIS                         |
| 15-11-23-100 | MODIFICATION DES CALENDRIERS SCOLAIRES 2015-2016 POUR LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE – POUR CONSULTATION |
| 15-11-23-101 | POLITIQUE RELATIVE À L'APPROBATION ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR – POUR ADOPTION   |
| 15-11-23-102 | ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL  |
| 15-11-23-103 | LISTE DES SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR CONSULTATION   |
| 15-11-23-104 | LISTE DES DISCIPLINES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR CONSULTATION  |
| 15-11-23-105 | LISTE DES SPÉCIALITÉS ET DES SOUS-SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2016-2017 – POUR CONSULTATION   |
| 15-11-23-106 | SERVICE DE TRAITEUR AU SERVICE DE GARDE LA CAVERNE DES LUTINS DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS   |
| 15-11-23-107 | FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE POUR LES ANNÉES 2015 À 2017 – OCTROI DU CONTRAT  |
| 15-11-23-108 | ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION SCOLAIRE – AUTORISATION  |
| 15-11-23-109 | CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE DÉTENU PAR 9085-1809 QUÉBEC INC. – RÉSILIATION DU CONTRAT   |
| 15-11-23-110 | AVENIR DE L'ÉCOLE DES CHEMINOTS-DU SOMMET À PADOUE  |
| 15-11-23-111 | AVENIR DE L'ÉCOLE DU PORTAGE-DE L'ARC-EN-CIEL À SAINTE-JEANNE-D'ARC   |
| 15-11-23-112 | PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET LISTE DES ÉTABLISSEMENTS POUR 2016-2017, 2017-2018 ET 2018-2019 – POUR CONSULTATION                           |
| 15-11-23-113 | HUIS-CLOS   |
| 15-11-23-114 | RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE   |

|              |   |
|--------------|---|
| 15-11-23-115 | NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE LANGEVIN   |
| 15-11-23-116 | NOMINATION INTÉRIMAIRE AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE LA ROSE-DES-VENTS  |
| 15-11-23-117 | CONSEILLÈRE CADRE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON – NOMINATION |
| 15-11-23-118 | SECRÉTAIRE DE COMITÉ DE SÉLECTION EN VERTU DE LA <i>LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS</i> - NOMINATION                              |
| INFORMATION  |   |
| 15-11-23-119 | RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM   |
| 15-11-23-120 | RAPPORT DU PRÉSIDENT  |
| 15-11-23-121 | QUESTIONS NOUVELLES   |
| 15-11-23-122 | SECONDE PÉRIODE DE QUESTION RÉSERVÉE AU PUBLIC  |
| 15-11-23-123 | LEVÉE DE LA SÉANCE  |